

Rapport n°02 – Budgets 2020

Rappel du contexte

Le rapport sur les orientations budgétaires présenté et débattu le 14 janvier 2020 a posé les grandes lignes de l'action de RLV pour 2020. La communauté d'agglomération entend poursuivre sa montée en puissance et le développement de ses projets au service du territoire et de ses habitants.

Néanmoins, le contexte de l'exercice 2020 est spécifique à plusieurs titres. En premier lieu, une combinaison particulière tient aux élections municipales et communautaires qui concernent les équipes d'élus ayant à gérer plus de 50% des finances locales et responsables d'équipements et services qui façonnent le quotidien des particuliers et des entreprises.

En deuxième lieu, les budgets 2020 sont construits dans un environnement socio-économique général plutôt globalement favorable, mais sur lequel pèsent un certain nombre d'incertitudes, au niveau local notamment.

En effet, si la croissance reste bien orientée, les marchés financiers dynamiques, l'inflation modérée et les taux d'intérêts historiquement bas, l'inversion de l'une ou l'autre de ces tendances pourrait très rapidement remettre en question certains choix.

L'échéance 2020 est depuis longtemps dans l'esprit de toutes les personnes qui travaillent sur les questions «énergie-climat». En 2008, la Commission européenne avait voté un programme « énergie – climat » ambitieux qui visait à contribuer au maintien à 2° la hausse de la température moyenne sur Terre.

Ce programme en effet, visait 20% d'efficacité énergétique en plus, 20% de consommation finale d'énergie couverts par des énergies renouvelables et 20% de gaz à effet de serre en moins par rapport au volume émis en 1990.

Les questions autour du changement climatique doivent être approfondies et pleinement intégrées dans les réflexions et les projets des collectivités. Pour celles-ci, il s'agit de dégager plus d'opérationnalité, d'investir dans des solutions de transition énergétique profitables pour le territoire et ses habitants.

Incitée ou non par la contractualisation avec l'Etat, la situation financière des collectivités s'améliore. Elles sont ainsi capables de générer une bonne capacité d'autofinancement, de maintenir leur niveau d'investissement sans pour autant dégrader leur endettement.

Le projet de budget 2020 de RLV s'inscrit dans ce contexte. Les élus souhaitent en effet poursuivre les investissements innovants et structurants pour le territoire et en parallèle, optimiser la section de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la collectivité sans trop alourdir la dette.

En effet, la prospective présentée lors du débat d'orientation budgétaire a montré toute l'importance de veiller au poids des charges de fonctionnement face à des recettes qui ont tendance à stagner. Eviter l'effet ciseau et préserver les moyens de financer en partie les investissements doit rester la ligne directrice de RLV.

Section de fonctionnement

Les dépenses

A la clôture de l'exercice 2019, le taux d'exécution des mouvements réels est de 91% qui traduit des objectifs globalement atteints au regard des prévisions. De budget à budget, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent pour 2020 un recul de presque 2% qui traduit une bonne maîtrise des charges. En détaillant les différents chapitres, on constate des évolutions différentes.

Evolution 2019/2020 des charges de fonctionnement (en €)

		Prévu 2019	Réalisé 2019	Taux d'exécution	Prévu 2020	Evolution BP/BP
011	Charges à caractère général	5 014 797	4 572 348	91%	5 744 440	14,55%
012	Charges de personnel	12 998 215	12 507 105	96%	13 639 825	4,94%
014	Atténuation de produits	14 109 844	14 029 547	99%	14 103 130	-0,05%
65	Autres charges de gestion courante	12 932 018	11 200 556	87%	11 602 240	-10,20%
	Total dépenses de gestion des services	45 054 874	42 309 556	94%	45 089 635	0,07%
66	Charges financières	230 980	230 476	100%	222 735	-8,13%
67	Charges exceptionnelles	784 000	490 813	63%	8 000	-98,98%
022	Dépenses imprévues	312 620	Sans objet	Sans objet	200 000	-36,02%
	Total dépenses réelles	46 382 474	43 030 847	91%	45 520 370	-1,86%
023	Virement à la section d'investissement	6 698 756	Sans objet		7 294 400	9,09%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 015 794	2 284 405	113%	477 300	-76%
	Total dépenses d'ordre	8 714 550	2 284 405	26%	7 771 700	-10,8%
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	55 097 024	45 315 252	81%	53 292 070	-3%

Charges à caractère général

De budget à budget, ces dépenses affichent une hausse de 14,55%. Ces mouvements s'expliquent de plusieurs façons :

Le compte c/60612 « énergie – électricité » reprend les dépenses éponymes. A côté des charges courantes dans le fonctionnement des bâtiments et installations communautaires, on relève quelques augmentations spécifiques. Ainsi, le budget

traduit-il pour la première fois les dépenses d'électricité liées aux bâtiments B (modulaire), aux locaux rue Gershwin des services techniques et du pôle « attractivité » (ex bâtiment du SIAD) et du local hébergeant l'espace RLV Info Jeunes. Les consommations dont le montant s'est élevé en 2019 à 561 313 €, sont estimées pour 2020 à 594 180 €, soit une hausse de 5,8 %. Cette évolution est à mettre en regard de l'augmentation des m² supplémentaires de locaux communautaires.

Le compte c/6065 « livres, disques, cassettes » traduit pour l'essentiel la politique de renouvellement d'ouvrages de la Médiathèque de Riom, ainsi que les acquisitions d'ouvrages nécessaires au fonctionnement du réseau de lecture. On notera que la section de fonctionnement enregistre les achats d'ouvrage en renouvellement. Les acquisitions neuves (constitution du fonds documentaire) sont réalisées sur la section d'investissement.

En 2019, l'effort avait essentiellement porté sur l'acquisition du fonds nouveau nécessaire pour l'ouverture de la Médiathèque. En 2020, ce marché arrive à son terme et l'accent peut de nouveau être mis sur le renouvellement des collections. Ainsi, de 84 413 € consommés en 2019, les crédits sont prévus à hauteur de 160 000 € pour 2020.

Dans le même temps, le solde du marché en investissement prévoit l'achat de nouveaux documents pour 53 600€.

Les compte c/6132 « locations immobilières » et c/6135 « locations mobilières » détaillent l'ensemble des contrats de locations détenus par RLV pour le fonctionnement de ses services, qu'il s'agisse de contrats permanents (local RLV Info Jeunes qui a ouvert ses portes le 18 janvier 2020, véhicules, copieurs....) ou ponctuels (sanitaires à l'occasion d'installations temporaires de Gens du Voyage, sonorisation des conseils communautaires...). Le budget 2020 prévoit également des crédits pour la location d'un espace de stockage pour l'ensemble des services de la collectivité (15 000 € par an).

A côté des 75 000 € consacrés annuellement à la formation (agents), le budget 2020 prévoit une enveloppe de 20 000 € pour la formation des apprentis que RLV compte dans ses effectifs, ainsi que 40 000 € dédiés aux formations spécifiques dans le cadre de la démarche de protection contre les inondations.

Le compte c/6226 « honoraires » enregistre un mouvement important en raison notamment de l'inscription des crédits nécessaires à la mission de suivi de l'opération Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)/Programme d'Intérêt Général Habitat (PIG) confiée à la société SOLIHA pour 130 000 €. On notera que ces dépenses sont subventionnées à hauteur de 35% pour l'OPAH et 70% pour le PIG.

On trouve également sur cette ligne des crédits pour la préparation de l'exposition consacrée à DALI et le design contemporain (70 000 Euros).

On notera également une somme de 20 000 Euros pour porter la procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) dans le cadre du contrat territorial attaché à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Pour rappel, une DIG est une procédure instituée par la Loi sur l'eau qui permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant notamment l'aménagement et la gestion de l'eau sur les cours d'eau non domaniaux, parfois en cas de carence des propriétaires.

L'évolution constatée sur le chapitre 011 tient enfin en partie aux conséquences de la démutualisation des services, notamment les services techniques, entre RLV et la commune de Riom. Celle-ci a imposé en effet à RLV, à la fois de recruter quelques agents pour assurer les interventions sur les sites communautaires, mais également d'externaliser un certain nombre de prestations (entretien des bâtiments, entretien des espaces verts...). L'impact est donc également sensible sur les charges de personnel.

Charges de personnel

Globalement, les charges de personnel progressent de 4,94% par rapport à l'inscription budgétaire 2019. Cette évolution s'inscrit dans la moyenne constatée à l'échelle des EPCI. En effet, d'après un rapport de la Cour des Comptes publié en juin 2019 « *Les finances publiques locales en 2019* », les charges de personnel qui ont plutôt diminué dans les communes, ont progressé dans les EPCI de l'ordre de 5% entre 2018 et 2019. A l'échelle de RLV, cette progression peut être expliquée par plusieurs causes :

a) aspects réglementaires

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui traduit les avancements de carrière des agents, les promotions dont peuvent bénéficier les agents est estimé à 20 000 Euros.

Le protocole national concernant les Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires civils et des militaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière. Pour l'ensemble des catégories de personnel de RLV, cette revalorisation imposée par l'Etat est estimée à 87 000 Euros en 2020.

L'impact de l'augmentation du Versement Transport (VT) est quant à lui valorisé à environ 13 000 Euros.

Pour rappel, la délibération votée par le conseil communautaire en novembre 2017, prévoyait une montée en puissance du VT sur 4 ans pour atteindre 0,6% en 2021. Il sera de 0,4% pour les employeurs éligibles en 2020.

b) renforcement des compétences communautaires

Le renforcement des compétences exercées par RLV (Transport-Mobilité, SIG), les efforts mis sur de nouvelles compétences (Eau et Assainissement) ou les besoins nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité (archivage, logistique...) nécessitent le renforcement des équipes en place à hauteur d'environ 200 000 Euros.

Comme avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), le choix a également été fait pour le service de l'eau d'utiliser les services supports de RLV (Ressources humaines, Finances, marchés publics, informatique, administration générale, communication) pour le compte du service « eau et assainissement ». Ces charges seront facturées en fin d'année aux budgets annexes correspondants.

c) mesures diverses

D'autres mesures ou décisions impactent également le budget 2020. Il s'agit de :

- La mutualisation avec la commune de Riom. Quand bien même celle-ci a été diminuée, certaines actions perdurent (Ressources humaines, Prévention...) pour un montant estimé de l'ordre de 400 000 €uros. En contrepartie, certains services de RLV sont mis à la disposition de la commune (direction des sports, SIG) qui remboursera une somme estimée à 40 000 €.
- L'augmentation de la cotisation au Comité National de l'Action Sociale (CNAS) qui passe de 205 €uros par agent à 207 €uros, ce qui génère une hausse d'environ 13 000 €uros sur l'année 2020,
- L'assurance du personnel (longue maladie, maladie de longue durée) ajustée à l'effectif (137 218 €uros consommés en 2019 et 175 000 €uros inscrits pour 2020).

En tenant compte de ces évolutions et des remboursements attendus (150 000 €), la hausse des charges de personnel de budget à budget est estimée à 641 610 €uros en 2020. Cette évolution doit cependant être appréciée au regard des divers remboursements que RLV peut recevoir notamment des communes pour les prestations apportés par les services communs (cf. § recettes).

Atténuations de produits

Comme l'a plusieurs fois rappelé le Président, RLV souhaite rester proche et solidaire des communes de l'agglomération. Ainsi, sur cette ligne budgétaire figurent notamment les reversements opérés par RLV en direction des communes membres.

Conformément à la délibération du conseil communautaire votée en 2018, le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est fixé à 3 006 890 € et restera identique en 2020.

La loi de finances pour 2020 a prévu des modalités d'attribution de cette DSC différentes, notamment en modifiant les critères obligatoires.

Désormais, les critères prépondérants devront être :

- o L'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- o L'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou du potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ces deux critères doivent justifier au moins 35 % de la répartition du montant total de la dotation de solidarité communautaire entre les communes. Des critères complémentaires peuvent être choisis librement par le conseil communautaire.

Compte tenu des échéances électorales de 2020, le nouveau conseil communautaire sera installé au printemps. A ce stade, il n'est pas encore acquis que le maintien et/ou la révision de la DSC seront débattus en 2020.

Parmi les compétences nouvelles attribuées à RLV qui devraient occasionner un examen en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), figure la gestion des eaux pluviales urbaines. A ce stade, il n'est pas possible de savoir à quel moment la commission débutera ses travaux. Le budget 2020 prévoit donc au titre des attributions de compensation, une enveloppe identique à celle répartie entre les communes en 2019 (10 171 130 €).

Ce chapitre budgétaire mentionne également le montant prévisionnel du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), estimé pour RLV en 2020 à 640 000 €uros, en hausse d'environ 60 000 €uros.

Pour rappel, le FPIC a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Globalement la ligne budgétaire affiche une stagnation à hauteur de 14 103 130 €uros. C'est un très fort pourcentage du budget (31%) qui confirme la solidarité de RLV vis-à-vis de ses communes membres.

Autres charges de gestion courante

De budget à budget, cette ligne budgétaire affiche un recul de 10,3%. Ces mouvements sont essentiellement dus aux inscriptions de crédits destinés à l'équilibre des budgets annexes ou à l'équilibre du budget du CIAS :

- 600 000 €uros pour l'Office de Tourisme et de Thermalisme Intercommunal (OTTI) Terra Volcana, en hausse de 50 000 €uros par rapport à 2019 afin de poursuivre et renforcer les actions engagées par l'établissement. On notera également qu'en 2019, l'OTTI avait bénéficié des excédents laissés par les offices existants.

L'établissement souhaite en effet contribuer à ce que le territoire devienne une destination touristique compétitive, de qualité et qui génère de la valeur.

- 500 000 € de subvention d'équilibre au budget « transport ». On notera que le montant de cette aide du budget principal s'affiche en net recul par rapport à l'inscription budgétaire 2019 (1 004 410 €), notamment en raison d'un produit de Versement Transport (VT) en hausse,
- 30 000 € de subvention d'équilibre au budget annexe « commerces de proximité ». RLV compte à ce jour 10 commerces de proximité sur le territoire en attendant l'ouverture du multiple rural des Martres-sur-Morge,
- 832 000 € de subvention d'équilibre au budget du CIAS. En 2019, 850 000 € avaient été budgétés, mais seulement 660 000 € versés.
- 23 800 € de subvention d'équilibre aux budgets annexes des « zones d'activités »,

Les autres dépenses figurant sur cette ligne budgétaire (contribution au SBA, subventions aux associations...) restent globalement à leur niveau de 2019. On notera néanmoins, l'inscription d'une ligne de 50 000 € destinée à participer financièrement aux actions en faveur des jeunes engagées par les communes.

Charges financières

Malgré l'intégration de l'emprunt réalisée en 2019 mais mobilisable en 2020, le repli de l'encours de dette supporté par RLV conduit à une diminution de l'enveloppe des intérêts qui passe de 230 476 € réglée en 2019, à 222 735 € proposés pour 2020.

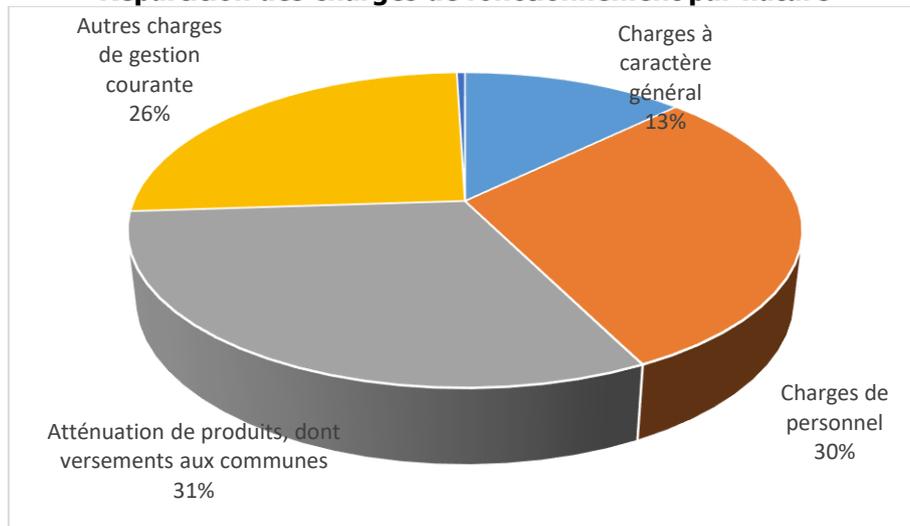
Charges exceptionnelles

Seuls 8 000 € sont inscrits sur cette ligne budgétaire, somme sans comparaison possible avec celle inscrite en 2019 (700 000 €) destinée à faire face au déficit du SIAD censé revenir à RLV. Dans les faits, seuls 405 854 € ont été consacrés à cette opération.

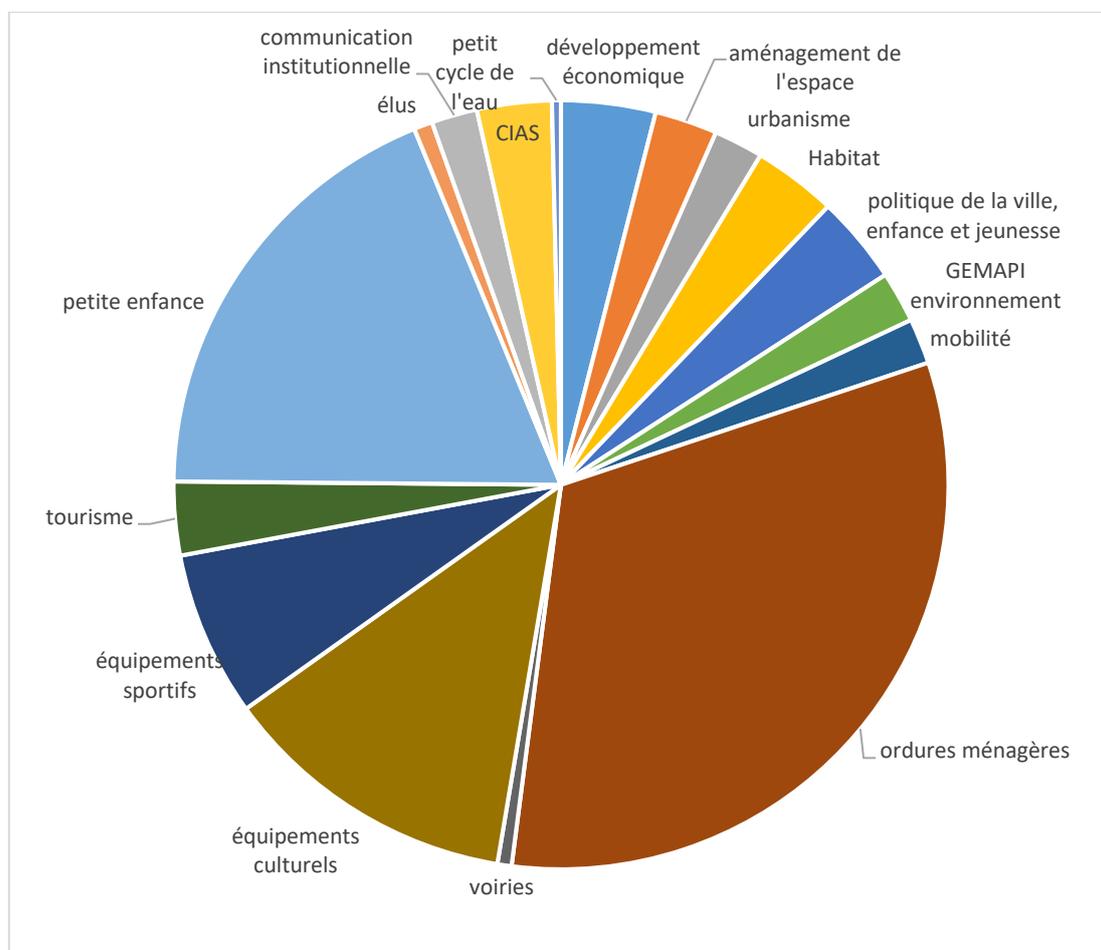
Le graphique ci-dessous détaille la répartition des charges de fonctionnement. On constate qu'un tiers des dépenses de fonctionnement de RLV sont opérées en direction des communes à travers les reversements de fiscalité. Les charges de personnel qui pesaient pour 28% en 2019, apparaissent à 30% en 2020, assez proches de la moyenne constatée dans les EPCI de taille comparable. En effet, dans son rapport sur les finances publiques locales paru en septembre 2019, la Cour des comptes évalue en moyenne les charges de personnel à ¼ des charges globales des collectivités.

A contrario, on constate que RLV ne consacre que 13% de ses dépenses au fonctionnement courant de ses services.

Répartition des charges de fonctionnement par nature



Répartition des charges de fonctionnement par fonction



En neutralisant les ordures ménagères pour lesquelles RLV reçoit le produit des redevances des usagers avant de les reverser au SBA ou au SICTOM, on constate que le secteur de Petite Enfance est la première fonction dans la hiérarchie des charges de fonctionnement de RLV.

Compte tenu du périmètre d'intervention (8 multi-accueils, 1 crèche familiale, un Lieu d'Accueil Enfants Parents et un RAM), du nombre d'enfants accueillis (532 en 2019) et des effectifs (121 agents + 10 assistants maternels), il n'est pas surprenant de constater que 19% des charges de fonctionnement globales relèvent du secteur de la Petite Enfance.

L'ouverture et la montée en charge de la médiathèque de Riom, conjuguée à l'élargissement du réseau de lecture sur l'ensemble du territoire, placent le secteur culturel en 2^{ème} position avec 12% des charges de fonctionnement. Le secteur sportif se classe troisième (7%). Tous les autres secteurs représentent peu ou prou une part identique des coûts de fonctionnement en 2020 (2-3%).

Les recettes

Les recettes réelles pour 2020 sont très stables, qu'elles soient comparées aux sommes budgétées en 2019 (-0,09%) ou aux mouvements réels (-4,9%). Quand bien même l'approche reste prudentielle, ce constat illustre parfaitement la situation dans laquelle RLV se trouve, même si on peut espérer un niveau final de recettes 2020 légèrement supérieur.

Evolution 2019/2020 des recettes de fonctionnement (en €)

		Prévu 2019	Réalisé 2019	Taux d'exécution	Prévu 2020	Evolution BP/BP
013	Atténuation de charges	103 934	204 225	196%	150 000	44,32%
70	Produits des services et du domaine	2 927 760	3 006 069	103%	3 451 125	17,88%
73	Impôts et taxes	34 108 180	34 133 933	100%	33 927 000	-0,53%
74	Dotations, subventions et participations	8 645 150	8 905 961	103%	8 823 700	2,07%
75	Autres produits de gestion courante	139 500	171 126	123%	151 180	8,37%
	Total recettes de gestion des services	45 924 524	46 421 314	101%	46 503 005	1,26%
76	Produits financiers	0	7 065	NS	10 870	NS
77	Produits exceptionnels	14 000	481 033	NS	12 152	-13,21%
78	Reprises sur amortissements et provisions	630 616	604 616	96%	0	NS
	Total recettes réelles	46 569 140	47 514 028	102%	46 526 027	-0,09%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	541 053	541 931	100%	38 500	-92,88%

	Total recettes d'ordre	541 053	541 931	100%	38 500	-92,88%
002	Résultat reporté ou anticipé	7 986 831	7 986 831	100%	6 727 543	-15%
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	55 097 024	56 042 795	102%	53 292 070	-3,2%

Atténuations de charges

Il est prévu d'inscrire 150 000 €uros au titre des remboursements d'assurance susceptibles d'intervenir pour couvrir les absences de personnels. Cette estimation reste cependant très incertaine compte tenu du caractère aléatoire des causes des absences. En effet, en 2018, RLV a reçu 183 401 €uros et 204 225 €uros en 2019.

Il convient de préciser que, après une baisse significative en 2018, le taux d'absentéisme est resté stable en 2019, à un niveau de 1,3 point inférieur à la moyenne nationale.

Produits des services et du domaine

Les recettes tirées des services assurés par RLV enregistrent une hausse de 17,8% par rapport aux prévisions 2019.

A la hausse, les principaux mouvements enregistrés sur cette ligne budgétaire concernent les prestations de mutualisation apportées par RLV au CIAS ainsi qu'aux régies «eau et assainissement» (533 100 €uros), les recettes tirées des services mutualisés avec les communes membres, (interventions musicales et sportives dans les écoles, ADS, hygiène et sécurité, informatique) pour un montant estimé de 358 365 €uros, les recettes à caractère culturel (164 900 €uros).

On notera que globalement, la somme estimée au titre des actions assurées par RLV au bénéfice des communes, du CIAS et du syndicat mixte du Biopôle s'élève à 1,2 M€ pour 2020.

On note également une diminution pour les participations des familles pour l'accueil des enfants dans les multi-accueils ou à la crèche familiale qui s'explique à la fois par la modification des règles posées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au plan général, mais également par la baisse du nombre des assistants maternels qui fréquentent la crèche familiale. De 12 en 2017, le nombre des assistants maternels passera à 7 à la fin de l'année 2020.

Impôts et taxes

A l'occasion du débat autour des orientations budgétaires pour 2020, les élus ont affiché leur volonté de maintenir une nouvelle fois les taux d'imposition à leur niveau actuel. On signalera que ces taux sont restés stables depuis la fusion intervenue en 2017.

Impôt	2018	2019	Taux moyen EPCI à FPU
Taxe d'habitation	9,13	9,13	9,26
Taxe sur le foncier bâti	0	0	2,04
Taxe sur le foncier non bâti	3,92	3,92	6,30
Cotisation Foncière des Entreprises	23,97	23,97	27,08

Le budget a donc été bâti en tenant compte de ce choix.

Au regard des montants réellement encaissés en 2019 et dans une approche prudentielle, les estimations de recettes fiscales pour 2020 apparaissent stables.

En effet, comme le montre le tableau ci-dessous, RLV intègre définitivement la disparition du site Impérial Tobacco de Riom. En partie, la perte de CFE pourra être compensée par le dynamisme de l'ensemble du tissu économique. Il en va différemment pour la CVAE qui au-delà de sa perte pour l'ex SEITA, reste un impôt par définition très fluctuant. Pour 2020, la recette attendue du produit global de la CVAE est sensiblement équivalente à celle perçue en 2019.

On notera que, en cumul, la fermeture définitive du site IMPERIAL TOBACCO aura généré une perte de recettes fiscales de l'ordre de 2 M€ pour RLV.

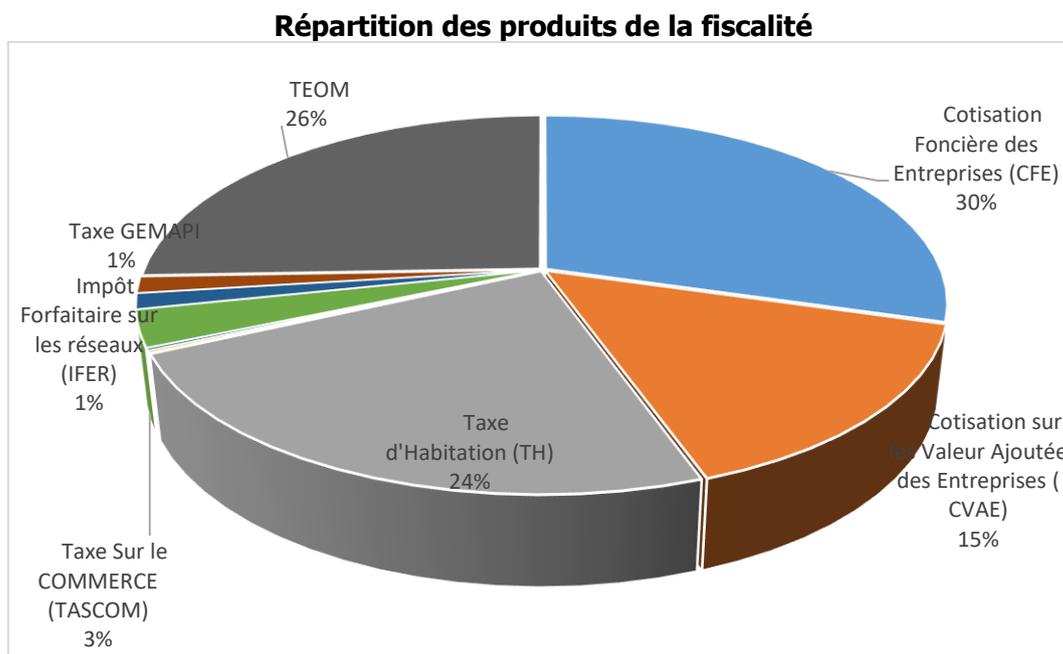
Evolution des recettes fiscales (en €)

	2017	2018	2019	Estimation 2020
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	9 559 566	9 467 641	9 189 987	9 400 000
Cotisation sur les Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	5 138 482	6 298 311	4 841 674	4 840 000
Taxe d'Habitation (TH)	6 900 180	7 113 533	7 330 166	7 500 000
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	59 000	58 447	59 745	60 000
Taxe additionnelle foncier non bâti	64 000	64 489	70 449	70 000
Taxe Sur le COMMERCE (TASCOM)	1 215 525	1 011 000	967 399	1 000 000
Impôt Forfaitaire sur les réseaux (IFER)	439 114	430 445	492 974	450 000
Taxe GEMAPI		450 000	450 000	450 000
TEOM	8 270 000	8 230 273	8 065 472	8 317 000
Taxe de séjour	163 133	162 227	215 597	180 000
FNGIR	1 663 698	1 661 912	1 663 184	1 660 000
TOTAL	33 472 698	34 968 278	33 346 647	33 927 000

Le montant de la taxe de séjour est estimé à 180 000 €uros soit une somme identique à celle affichée en 2019, même si le montant réellement collecté a été nettement supérieur (215 597 €). En effet, suite aux différentes mesures prises au niveau national et visant à contraindre les hébergeurs en ligne (Booking.com) ou non professionnels (Air BnB), RLV a pu récupérer une part de taxe de séjour auprès de ces opérateurs. En outre, les modalités de suivi de la taxe mises en œuvre au sein même de la collectivité, ont permis d'avoir une meilleure connaissance du tissu et des pratiques des hébergeurs et donc mieux suivre la collecte de taxe de séjour.

Ce contexte confirme la stratégie de RLV qui vise à faire de l'attractivité économique le pilier de la politique économique et budgétaire. Les élus entendent ainsi privilégier l'assiette des impôts aux taux de ces mêmes impôts.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des recettes fiscales perçues par RLV. Il ressort clairement que l'essentiel de la ressource proviendra encore en 2020 des taxes foncières (CFE) et du produit appelé à remplacer la taxe d'habitation (TH).



Dotations, subventions et participations

De budget à budget, le montant attendu des dotations, participations est en légère augmentation de 2,07%.

Le montant de la dotation d'intercommunalité enregistre une hausse de 4,8% (639 200 € encaissé en 2019 et 670 000 budgétés) estimant que ce montant tiendra compte des mouvements de compétences intervenus en 2019, ainsi que d'une correction du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) à la hausse pour tenir compte du transfert de la compétence « assainissement ».

La dotation de compensation des groupements attendue est estimée au même niveau que celui atteint en 2019, soit 3 000 000 €. Pour rappel, cette composante de la DGF des EPCI correspond à l'ancienne compensation "part salaires" et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est également globalement maintenue au niveau encaissé en 2019, soit 1 150 000 €.

L'essentiel du montant des « autres dotations » provient de la CAF pour l'accueil des enfants dans les multi-accueils et au centre de loisirs de Saint-Laure. On trouvera également sur cette ligne budgétaire la participation de l'Agence de l'eau au financement d'un poste en charge de l'animation du contrat territorial de lutte contre les inondations (27 500€).

On notera également des sommes inscrites au budget 2020 au titre des actions de mécénat dans le cadre de l'exposition consacrée à DALI et le design (20 000 €), ainsi que la participation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) au financement d'un poste de coordonnateur santé (24 000 €).

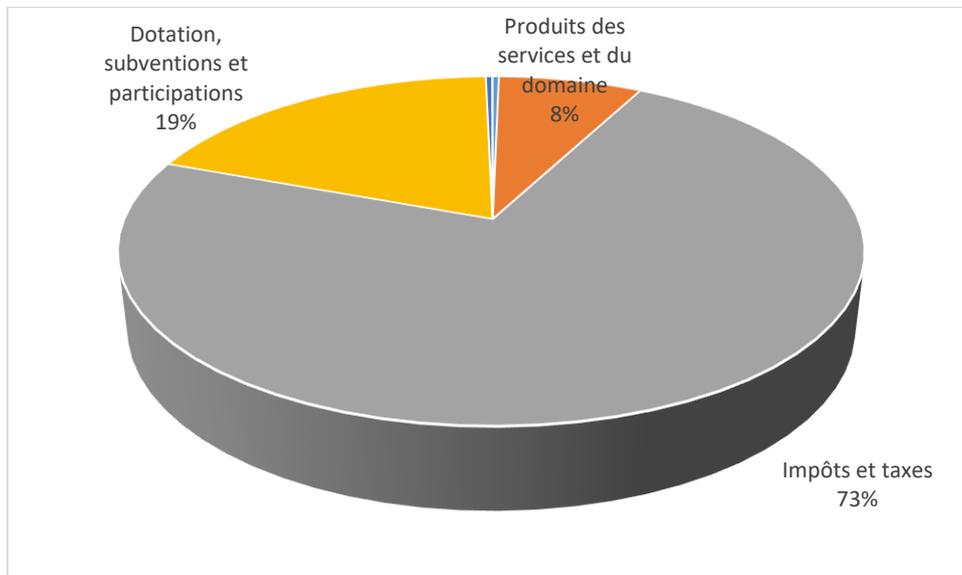
Autres produits de gestion courante

Sur cette ligne sont inscrites les redevances versées par les exploitants des équipements communautaires, qu'il s'agisse des Délégations de Service Public (DSP) ou du bail commercial du cinéma de Riom :

- Grotte de la Pierre à Volvic : 33 000 €
- Réseau de chaleur urbain : 28 000 €
- Centre d'hébergement Clair Matin à Saint-Ours-les-Roches : 70 000 €
- Cinéma de Riom : 15 000 € auxquels s'ajoutera la part variable

On trouve enfin sur cette ligne budgétaire, des loyers (maison Baurez, fermages, atelier repassage) pour environ 5 200 Euros.

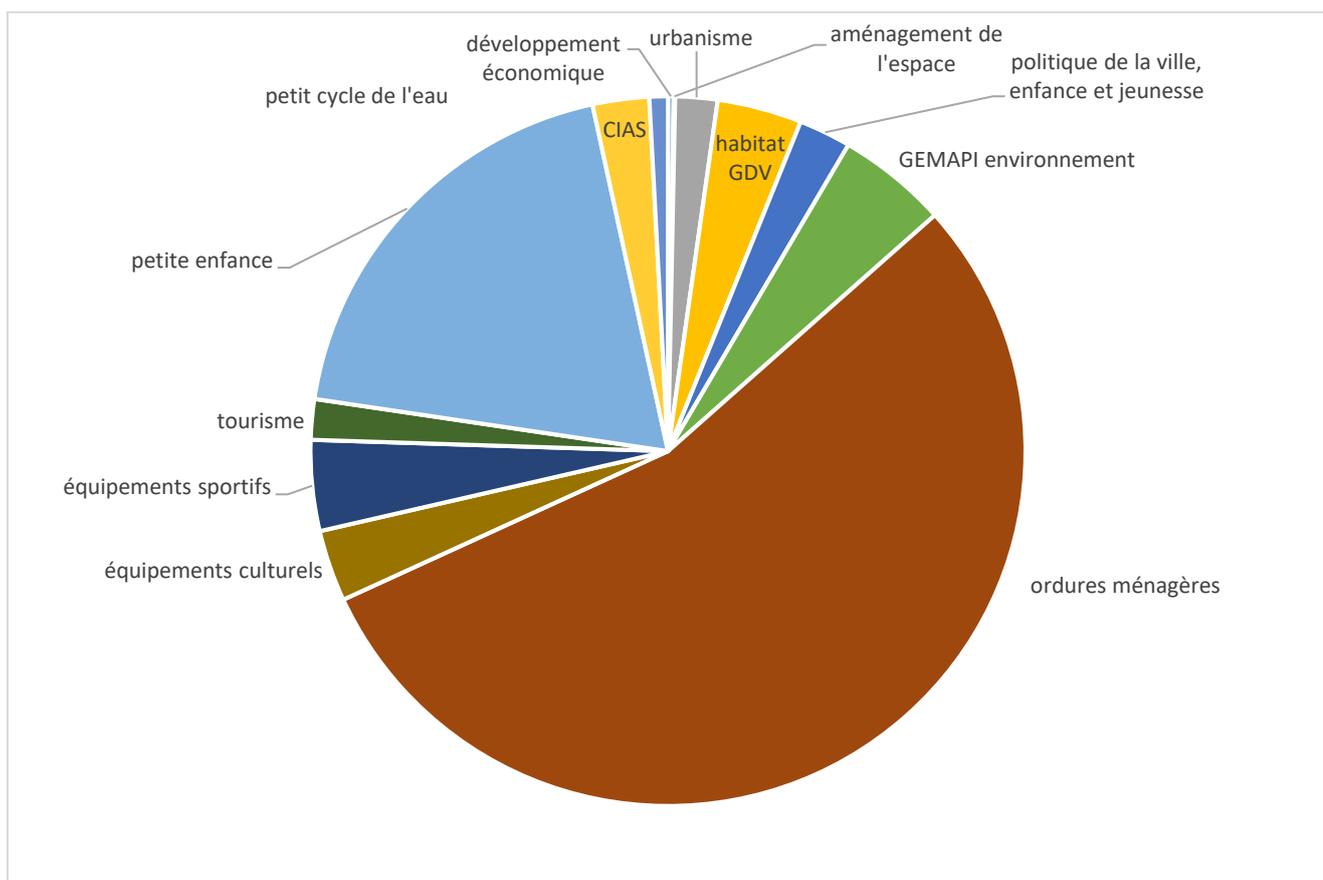
Répartition des recettes de fonctionnement



Le graphique ci-dessus montre l'importance des produits de la fiscalité qui représentent quasiment les $\frac{3}{4}$ des recettes réelles de fonctionnement, quand les dotations pèsent pour 19% et les produits des services pour seulement 8%.

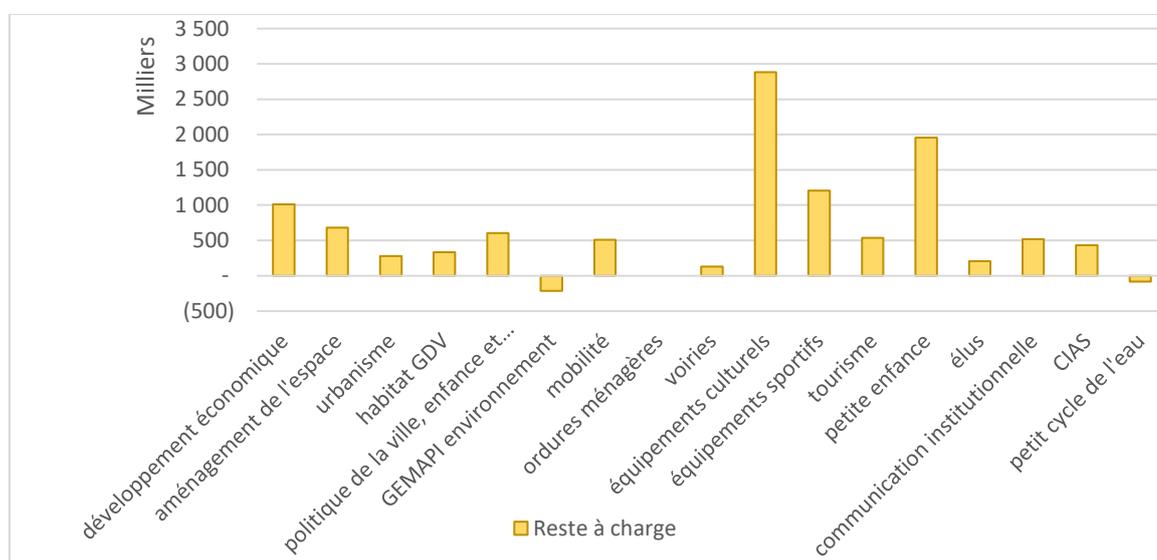
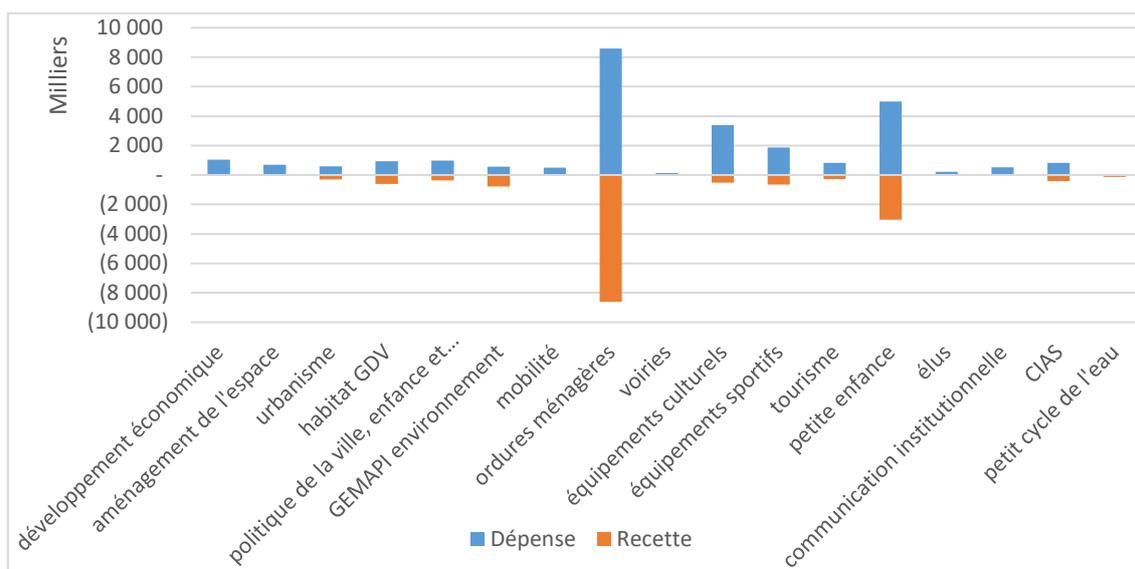
Comme l'a rappelé le ROB, les produits fiscaux perçus par RLV proviennent à 70% du secteur économique et à 30% des impôts « ménages », ce qui tend à conforter RLV dans sa stratégie d'attractivité pour inciter des entreprises à s'implanter sur le territoire.

Répartition des recettes de fonctionnement par fonction



En raisonnant à l'échelle fonctionnelle et en neutralisant les ordures ménagères, le graphique ci-dessus montre que la Petite Enfance reste la première source de recettes pour RLV (19%), quand le poids des autres postes s'échelonne entre 1 et 5%.

Répartition de la section de fonctionnement par fonction



Les graphiques ci-dessus montrent le poids des charges et des produits de chaque fonction, ainsi que le poids du reste à charge pour RLV. Pour la première fois, on constate que la fonction « Culture » constitue les charges les plus importantes portées par l'agglomération. L'ouverture de la médiathèque et l'élargissement du réseau de lecture à l'ensemble du territoire expliquent cette évolution.

La construction de la section de fonctionnement sur ces bases permet de dégager un autofinancement de 7 294 400 € versé à la section d'investissement. En tenant compte du résultat reporté par anticipation de l'exercice 2019 de 6 727 542 €, la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 53 292 070 €.

Section d'investissement

Les dépenses

La section d'investissement livre les données suivantes :

Répartition des dépenses d'investissement (en €)

		Prévu 2019	Réalisé 2019	Restes à réaliser	Taux d'exécution	Prévu 2020	Evolution BP/BP
20	Immobilisations incorporelles	2 376 432	747 138	1 001 128	74%	701 395	-70,49%
204	Subventions d'équipement versées	3 955 030	1 407 591	585 456	50%	3 666 771	-7,29%
21	Immobilisations corporelles	1 558 352	1 704 582	156 136	119%	2 389 295	53,32%
23	Immobilisations en cours	6 475 320	8 372 637	2 917 959	174%	2 767 700	-57,26%
	Total des opérations d'équipement	7 328 650				2 143 600	-70,75%
	Total dépenses d'équipement	21 693 784	12 231 948	4 660 679	78%	11 668 761	-46,21%

10	Dotations, fonds divers et réserves	135 260					
16	Emprunts et dettes assimilées	1 283 079	1 104 482		86%	1 430 708	11,51%
26	Participations et créances rattachées					100 000	
27	Autres immobilisations financières	1 615 504	44 834		3%	4 399 610	172,34%
020		146 742				350 000	138,51%
	Total dépenses financières	3 180 585	1 149 316		36%	6 280 318	97,46%
	Total dépenses réelles d'investissement	24 874 369	13 381 264	4 660 679	73%	17 949 079	-27,84%
040	Opérations d'ordre entre sections	541 053	541 931		100%	38 500	-92,88%
041	Opérations patrimoniales	1 706 360	1 447 404		85%	2 542 150	48,98%
	Total dépenses d'ordre d'investissement	2 247 413	1 989 335		89%	2 580 650	15%
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	27 121 782	15 370 599	4 660 679	74%	20 529 729	-24%

La fin du chantier des Jardins de la Culture marque une étape dans le cycle des projets de RLV. Pour 2020, les dépenses d'équipement conservent un niveau élevé avec 11 668 761 € inscrits au budget, mais inférieur à celui de l'exercice 2019, 16,2 M€ en intégrant les Restes à Réaliser (RAR).

En 2019, sur les 21,7 M€ inscrits, 12,2 M€ ont été réalisés et 4,6 M€ sont reportés en Restes à Réaliser (RAR). En 2019, le niveau d'investissement de RLV a représenté 246 € par habitant quand la moyenne des communautés d'agglomération était plutôt de l'ordre de 210 €/habitant (valeur 2018). RLV reste donc une collectivité de projets.

Parmi les dépenses les plus importantes portées au budget pour 2020, on trouve :

Immobilisations incorporelles

- 1 702 522 € de crédits sont inscrits en 2020 dont 701 395 de crédits nouveaux. A côté des études nécessaires à la révision ou la modification des PLU communaux, figurent des études plus spécifiques attachées à des projets de RLV. On retiendra notamment :
 - l'étude Réorption de l'Habitat Indigne (RHI) pour le quartier de la rue Jeanne d'Arc à Chatel-Guyon (50 000 €),
 - la poursuite de l'étude pour la création d'une unité de méthanisation sur la zone d'activité de Pulvérières (52 000 €),
 - 30 000 € pour une étude portant sur le logement des jeunes et des publics précaires,
 - 70 000 € pour un diagnostic de structure du bâtiment du musée Mandet,
 - 150 000 € pour diverses études préalables à des travaux de lutte contre les inondations,
 - 100 000 € pour engager la réflexion autour de la création d'une Maison de l'environnement. Si le projet devait se concrétiser, la somme pourrait ainsi être mobilisée pour déclencher l'opération,
 - 200 000 € consacrés au projet d'extension de la piscine Béatrice HESS de Riom (concours et maîtrise d'œuvre),
 - 50 000 € pour des études de maîtrise d'œuvre liées à l'aménagement d'une Maison de site UNESCO à Volvic,
 - 87 000 € pour engager, en partenariat avec la commune de Riom et l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole, la réflexion autour de l'avenir de l'ex centre pénitentiaire de Riom,
 - 40 000 € pour réaliser une étude sur le devenir des bâtiments de l'ancien EHPAD d'Ennezat.

Subventions d'équipement versées

Sur ce chapitre figurent les différentes formes d'aides que RLV peut octroyer, tant aux communes, qu'aux opérateurs privés.

Ainsi, plusieurs lignes budgétaires traduisent-elles les fonds de concours susceptibles d'être attribués :

- mise en accessibilité des quais de bus sur les voiries communales (60 000 €),
- études de revitalisation des centres bourgs (24 000 €),
- fonds de concours pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics (126 000 €),
- fonds de concours pour la création d'équipements sportifs communaux à vocation pluri-communale (190 000 dont 140 000 de reports €),
- fonds de concours pour la création d'équipements culturels communaux à vocation pluri-communale (100 000 €),
- fonds de concours pour la création d'aménagements de voirie (giratoires) lorsque ceux-ci desservent une zone d'activité économique communautaire (100 000 €),

RLV a décidé de réaliser un effort conséquent en faveur de l'habitat sur le territoire. A ce titre, 500 000 € sont destinés aux aides aux propriétaires privés dans le cadre du nouveau PIG de RLV pour l'amélioration de leurs logements, tandis que 1 000 000 € seront consacrés aux aides apportées aux bailleurs pour des logements aidés. Au global, ce sont donc 1 500 000 € qui seront dédiés à la politique communautaire en faveur de l'habitat en 2020.

Le budget prévoit également des crédits pour des aides significatives, notamment pour le développement économique :

- 248 000 € pour le Fonds Unique Interministériel (FUI) destiné à soutenir des projets de recherche appliquée et les partenariats dans le cadre de la convention régionale en faveur des TPE,
- 80 000 € sous la forme de fonds de concours en direction des entreprises souhaitant s'engager dans une démarche d'énergie renouvelable,
- 20 000 € pour aider les particuliers à faire l'acquisition de véhicules à assistance électrique (vélos, trottinettes). Cette initiative mise en place pour la première fois en 2019 a rencontré un vif succès. Elle sera donc renouvelée en 2020 avec deux appels à projets,

Ce chapitre prévoit enfin 500 000 € pour le versement du solde de l'aide au Resort thermal de Chatel-Guyon (enveloppe globale de 1 M€ votée en 2016) dont l'ouverture est prévue en avril 2020.

Immobilisations corporelles

En tenant compte des Restes à Réaliser (RAR) d'un montant de 156 136 €, cette ligne budgétaire prévoit des dépenses à hauteur de 2 545 431 €. Figurent sur ce chapitre des dépenses courantes de renouvellement d'équipement dans les différentes structures de RLV (matériels éducatifs et électro-ménager dans les crèches, équipements divers à la piscine, matériels divers dans les musées....).

Figurent également sur cette ligne budgétaire des investissements nouveaux tels :

- acquisitions foncières dans le cadre des projets d'extension de la gare routière de Riom ou l'extension du pas de tir au Centre régional de tir à l'arc (50 000 €),
- 1,2 M€ pour la création de la Maison de l'environnement (acquisition et maîtrise d'œuvre). Il s'agit d'une prévision dans l'attente de la décision de la Chambre de Commerce et d'Industrie suite à l'appel à projets qu'elle a lancé en septembre 2019 en vue de la cession de divers biens dont le site de Mozac,
- 250 000 € pour les acquisitions foncières nécessaires à la création d'une Maison de site UNESCO sur le site du Goulet à Volvic,
- 112 850 € pour des acquisitions ou des renouvellements de matériels informatiques pour les services de RLV (postes, intervention sur le réseau, système de sauvegarde.....).

Immobilisations en cours

Ce chapitre regroupe les opérations les plus importantes engagées par RLV. L'inscription budgétaire pour 2020 s'élève à 4 547 700 € auxquels s'ajoutent 2 917 959 € de RAR. Ce sont donc plus de 7 M€ que RLV consacrera à des investissements structurants en 2020.

Les opérations figurant sur ce chapitre peuvent être distinguées. On trouve les interventions sur les équipements communautaires parmi lesquelles :

- Des aménagements liés à l'accessibilité autour des bâtiments communautaires (100 000 €),
- Des aménagements dans le bâtiment des services techniques (ex SIAD rue Gershwin) pour permettre l'installation des agents du service « eau et assainissement » (100 000 €),
- la création de la Maison de site UNESCO à Volvic (450 000 €),
- Des travaux liés à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communautaires (150 000 €).

Parmi les autres opérations les plus importantes on trouve :

- Des aménagements au musée Mandet (vidéosurveillance, climatisation, réfection d'espaces d'exposition...) dans la perspective de l'organisation de l'exposition consacrée à DALI et le design,
- L'aménagement de la nouvelle crèche de Riom (1 934 564 €). Le chantier démarré en novembre 2019 sera livré en avril 2021 pour une ouverture en septembre 2021,
- L'aménagement de terrains familiaux pour des familles issues de la communauté des Gens du Voyage (50 000 €),
- Les travaux d'extension de la zone d'activité du Biopôle (535 000 €),
- Des travaux d'aménagements sur les coulées vertes de l'Ambène et la Morge (80 000 €),
- La deuxième phase des travaux d'aménagement de la liaison douce entre Chatel-Guyon et Riom (120 000 €),
- La réfection de voiries avant rétrocession aux communes dans le cadre de la redéfinition de l'intérêt communautaire (200 000 €),

D'autres crédits sont destinés à des travaux dans les bâtiments et équipements communautaires (interventions sur les aires d'accueil des gens du voyage, remplacements de luminaires sur les zones d'activités économiques pour améliorer la performance énergétique, recherche de solution pour fluidifier la circulation sur la zone Espace Mozac (aménagements d'un carrefour à feux provisoire) : reprise de l'installation d'assainissement à la maison rue Cornet à Riom...

Emprunts et dettes assimilées

En intégrant les emprunts souscrits auprès d'établissements bancaires et ceux contractés auprès de l'EPF SMAF, le montant du remboursement en capital en 2020 s'élève à 1 430 708 €.

Pour rappel, le capital restant dû au 31 décembre 2019 sur le budget principal était de 9 807 742 €.

Participations et créances rattachées à des participations

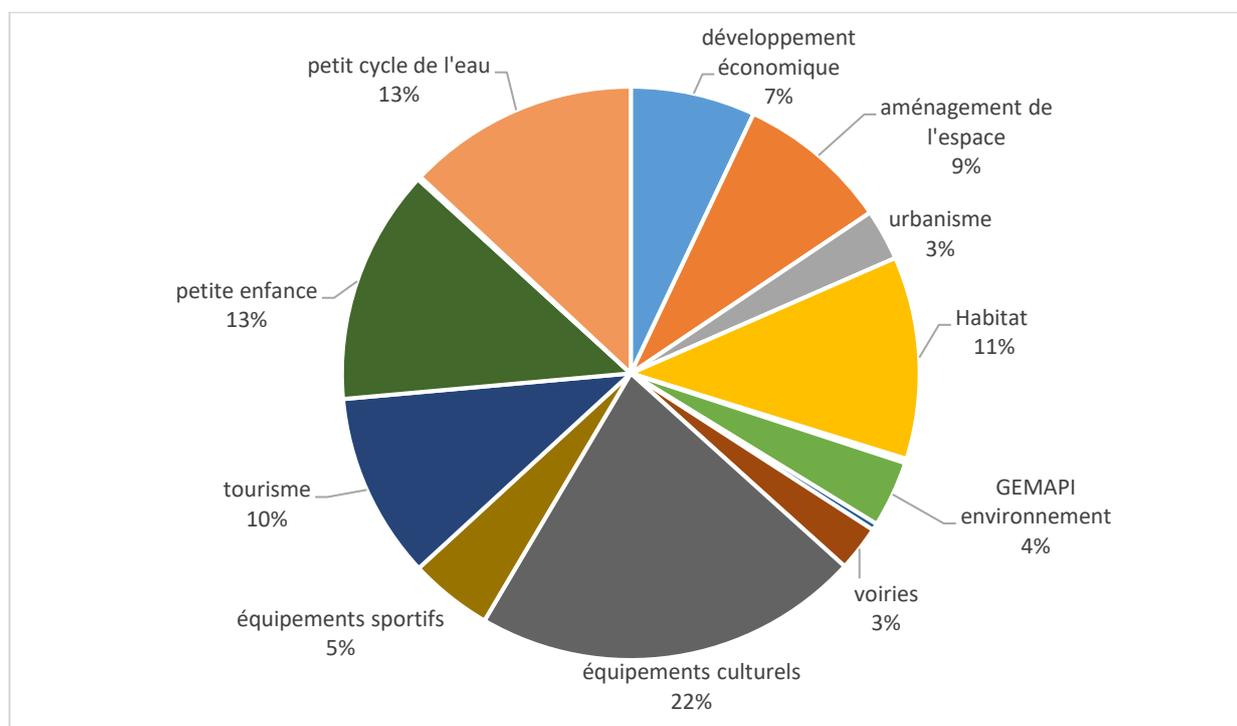
100 000 € sont inscrits afin que RLV participe en partenariat, notamment avec la Caisse des Dépôts, au capital d'une foncière locale spécialisée en patrimoine et commerce. L'objectif de ce type de structure est de racheter des baux commerciaux dans les centres-villes ou centres-bourgs afin d'assurer le portage entre deux activités tout en mobilisant les locaux temporairement disponibles pour des activités éphémères ou solidaires.

Autres immobilisations financières

4 399 610 € sont inscrits sur cette ligne, qui correspondent notamment, à la fois aux avances de trésorerie faites aux budgets annexes « eau » et « assainissement », mais également les avances du budget principal aux autres budgets annexes afin d'assurer leur équilibre.

Budget annexe	Participation du budget principal
Commerces de proximité	29 500 €
Transport public	500 000 €
Zones économiques	1 212 950 €
Eau potable	500 000 €
Assainissement	1 480 000 €
TOTAL	3 722 450 €

Répartition des dépenses d'investissement par fonction



Les recettes

Répartition des recettes d'investissement

		Prévu 2019	Réalisé 2019	Restes à réaliser	Taux d'exécution	Prévu 2020	Evolution BP/BP
13	Subventions d'investissement	8 175 037	2 885 329	2 880 246	71%	3 751 700	-54,11%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 500 000	3 025 923		86%	3 262 000	-6,80%
204	Subventions d'équipement versées	0	8 790		NS	0	NS
	Total recettes d'équipement	11 675 037	5 920 042	2 880 246	75%	7 013 700	-39,93%
10	Dotation, fonds divers et réserves	8 589 000	7 629 176	233 000	92%	1 150 510	-86,60%
1068	Dotation, fonds divers et réserves					4 000 000	
27	Autres immobilisations financières	506 700	304 000		60%	1 447 830	185,74%
024	Produits de cessions	419 000			0%	560 000	33,65%
	Total recettes financières	9 514 700	7 933 176	233 000	86%	7 158 340	-24,77%
	Total recettes réelles d'investissement	21 189 737	13 853 218	3 113 246	80%	14 172 040	-33,12%
021	Virement de la section de fonctionnement	6 698 756			Sans objet	7 294 400	8,89%
040	Opérations d'ordre entre sections	2 015 794	2 284 405		113%	477 300	-76,32%
041	Opérations patrimoniales	1 706 360	1 447 403		85%	2 542 150	48,98%
	Total recettes d'ordre d'investissement	10 420 910	3 731 808		36%	10 313 850	-1%
001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	4 488 863	4 488 863		100%	0	Sans objet
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	36 099 510	22 073 889	3 113 246	70%	24 485 890	-32%

En raison de la fin de l'opération des Jardins de la Culture, les recettes d'équipement attendues apparaissent en baisse par rapport au montant budgété en 2019.

Subventions d'investissement

En intégrant les RAR à hauteur de 2 880 245 € dont une grande partie correspond aux subventions encore attendues pour le Jardins de la Culture et la nouvelle crèche de Riom, le montant global des subventions attendues s'élève à 6 631 945 €.

341 940 € sont attendus pour financer les actions qui seront engagées par RLV dans le cadre de la GEMAPI et du PAPI.

Au plan du tourisme, des subventions sont inscrites pour les projets d'aménagement de la Maison de site UNESCO (208 000 €) ou l'aménagement de la liaison douce entre Chatel-Guyon et Riom (306 000 €). Celles-ci viennent essentiellement de la Région dans le cadre du contrat « Ambition Région ».

113 470 € sont encore attendus dans le cadre du soutien à la création de la pépinière d'entreprises et de logements à Volvic.

Au titre du Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD), le Département du Puy-de-Dôme s'est engagé à verser 362 000 € à RLV pour participer au financement des actions suivantes :

- Ecoles d'arts de Riom,
- Etude portant sur le logement des jeunes,
- Etude pour l'extension de la piscine Béatrice HESS de Riom.

D'autres subventions, moins importantes en montant sont également inscrites pour financer divers projets :

- Exposition permanente à la Tour de l'horloge (10 000 € de la DRAC),
- Acquisition de bibliophilie contemporaine pour le réseau de lecture/ la médiathèque (19 000€ de la DRAC)
- Etude RHI sur l'îlot Jeanne d'Arc à Chatel-Guyon (25 000 € de l'ANAH),

Au global, les soutiens financiers attendus des partenaires s'élèvent à :

Union européenne :	204 522 €
Etat :	1 584 609 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes :	3 047 667 €
Département du Puy-de-Dôme :	1 190 370 €
Autres partenaires ¹ :	359 961

Emprunts et dettes assimilées

La construction budgétaire telle que présentée prévoit un recours à l'emprunt à hauteur de 3,262 M€. On notera qu'une grande partie de cet emprunt a été négociée avec La Banque Postale dans le cadre du groupement de commande piloté par le Département auquel RLV a participé.

Dotations, fonds divers et réserves

Le FCTVA que RLV peut espérer encaisser en 2020 est évalué à 1,1 M€, auxquels ils convient d'ajouter les reports d'un montant de 233 000 €.

La construction budgétaire présentée prévoit l'inscription de 4 M€ au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ». Pour rappel, le résultat à affecter se compose du résultat excédentaire de la section de fonctionnement issu de la différence entre les réalisations en recettes et celles en dépenses y compris les charges et produits rattachés.

Ce résultat doit couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement, c'est à dire le solde d'exécution négatif, auquel s'ajoute le solde des restes à réaliser.

Si le résultat est supérieur au besoin de financement, la différence peut être inscrite en réserve afin de pouvoir financer ultérieurement des investissements.

Autres immobilisations financières

Sur ce compte figurent :

- Le remboursement par les budgets annexes « zone artisanale de Champloup Volvic », « Parc d'activités de Champloup-Volvic » et « zones économiques de Riom » de la somme de 874 980 €. Ces budgets étant excédentaires, il est ainsi possible d'effectuer cette opération comptable,
- Le remboursement de la somme de 72 850 € par les entreprises du PEER pour le remboursement à RLV, de l'emprunt souscrit pour la réalisation des travaux sur la voie ferrée.
- La première partie du remboursement de la dotation initiale à la régie de l'eau (500 000 €)

En intégrant les restes à réaliser, en tenant compte du solde négatif reporté de l'exercice 2019 (2 408 727 €) et en comptabilisant le virement de la section de fonctionnement, la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 27 599 136 €.

¹ Agence de l'Eau, Fonds Michelin, Club des mécènes, Fondation du patrimoine, CAF

Budgets annexes – budget primitif 2020

Pour rappel, le tableau ci-dessous détaille les neuf budgets annexes par type de compétence.

COMPETENCE ECONOMIQUE
Commerces de proximité
Zones économiques
Zone d'activités de Pulvérières
Zone d'activités de Champloup à Volvic
Zone artisanale de Champloup Volvic
Zone d'activités Croix des Roberts à Chatel-Guyon
COMPETENCE « EAU et ASSAINISSEMENT »
Assainissement
Eau potable
COMPETENCE TRANSPORT
Transport public de voyageurs

LES BUDGETS ANNEXES A VOCATION ECONOMIQUE

Les différents budgets concernant les zones économiques et d'activités

Le budget « zones économiques » regroupe l'ensemble des zones économiques créées par l'ex Riom communauté ainsi que la zone des Champiaux créée par l'ex Limagne d'Ennezat, alors que les zones économiques développées par l'ex VSV bénéficient chacune d'un budget annexe.

Pour l'essentiel, le budget 2020 propose des crédits pour les opérations suivantes :

- L'aménagement de la zone des Charmes à Ménérol (phase III – création de 13 lots) pour 551 000 €,
- Des études préalables à la création d'une zone d'activité en Limagne (60 000 €), ainsi que des acquisitions foncières pour 200 000 €,
- Des travaux de voirie définitive sur la zone des Champiaux à Ennezat (56 000 €),
- Des études préalables à la création de la zone nord Peiroux à Mozac (40 000 €), ainsi que des acquisitions foncières (200 000€).

En recettes, figurent, le solde d'une subvention du Département d'un montant de 50 000 € pour l'aménagement de la zone économique des Champiaux à Ennezat, ainsi que des produits de cessions de terrains pour un total estimé de 460 000 €.

En tenant compte d'un résultat reporté de 16 700 €, la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 3 732 845 €. Pour sa part, grâce à une avance du budget principal (1 146 032 € moins un remboursement de 700 800 €, soit un net de 446 000 €) et un solde positif reporté de 159 937 €, la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 3 906 440 €.

Le budget de la zone artisanale de Champloup à Volvic s'équilibre à 117 646 € en section de fonctionnement et à 157 824 € en section d'investissement.

Le budget de la zone d'activités de Champloup à Volvic s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 48 547 €.

Pour 2020, seules figurent des dépenses d'entretien des espaces verts et des voiries pour 7 500 €.

En recettes, 30 000 € sont inscrits au titre de cessions de terrains.

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à 421 767 €.

La zone d'activités de la Croix des Roberts à Chatel-Guyon a vu sa première installation d'entreprise (Chadasaygas) en 2019. La section de fonctionnement prévoit des interventions mineures pour la création d'une aire de stationnement « livraisons » et des travaux de raccordement pour le futur hôtel d'entreprises.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 036 275 €.

Pour sa part, la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 887 645 €.

L'aménagement de la **zone d'activités de Pulvérières** entrera en 2020 dans sa phase active. En effet, la commission des sites a donné un avis favorable le 1^{er} juillet 2019 dans le cadre de la procédure de révision du PLU communal, lequel pourra être approuvé en milieu d'année 2020.

Des crédits sont prévus au budget pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement (30 000 € pour les études, 352 500 € pour les travaux).

La section de fonctionnement s'équilibre à 514 640 €.

Pour sa part, la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 626 047 €.

Le budget annexe « commerces de proximité » regroupe l'ensemble des locaux commerciaux loués par RLV.

En section de fonctionnement ne figurent que des dépenses d'entretien courant des bâtiments face auxquelles sont enregistrées les recettes. Cette section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 142 348 €uros.

En section d'investissement, plusieurs projets sont identifiés au budget 2020 :

- L'acquisition de locaux pour l'aménagement d'une pépinière de commerces à Mozac (47 000 €) et les travaux eux-mêmes (40 000 €),
- 40 000 € pour l'aménagement de pépinières de commerces sur d'autres communes du territoire,
- La construction d'un hôtel d'entreprises (atelier-relais) à Chatel-Guyon (74 000 € pour la maîtrise d'œuvre et 1,3 M€ pour les travaux,
- Les travaux d'aménagement du multiple rural des Martres-sur-Morge (263 182 €) et 5 000 € pour le foncier,
- Des travaux d'aménagement à la pépinière de Volvic, notamment au niveau du Fab Lab (85 000 €).

En recettes, figurent au budget 2020 les subventions obtenues pour l'aménagement du multiple rural des Martres-sur-Morge (84 000 € au titre du contrat de ruralité, 144 000 € au titre du contrat Ambition Région).

Figurent également au budget des aides de la Région (contrat Ambition Région) pour l'hôtel d'entreprises de Châtel-Guyon (500 000 €) et 40 000 € du contrat de ruralité pour les pépinières de commerces.

En tenant compte des Restes à Réaliser (RAR) et de la souscription d'un emprunt de 1 588 460 €, l'équilibre de la section d'investissement s'établit à 2 642 958 €.

Le budget transport public de voyageurs s'organise à la fois autour de la Délégation de Service Public (DSP) confiée à la société Keolis, et de marchés ponctuels destinés à organiser le service des transports scolaires sur le territoire.

La section de fonctionnement du budget 2020 s'équilibre à 4 243 301 €uros. Sont inscrites les principales opérations suivantes :

En dépenses :

- La prise en charge des scolaires dans le périmètre de RLV (898 300 €),
- Le financement de la contribution forfaitaire annuelle prévue dans le contrat de la Délégation de Service Public (DSP) passé avec la société KEOLIS (2 520 000 €),
- Un marché en groupement avec le SMTC pour assurer le maintien du service sur les communes de Sayat et Saint-Beauzire (350 000 €),
- Une somme de 17 500 € destinée à rembourser la commune de Chanat-la Mouteyre pour la prestation « transport scolaire » qu'elle effectue pour le compte de RLV.

En recettes :

- Versement transport estimé à 2 100 000 d'€uros²,
- Une participation de la Région et du Département à la prise en charge des scolaires (1 129 000 €),

En investissement, le budget prévoit des crédits pour le remplacement des abribus installés sur les voiries d'intérêt communautaire ainsi que l'amélioration de la signalétique.

Cette section d'investissement s'équilibre à 23 238 €uros.

Les budgets annexes « eau potable » et « assainissement »

Depuis le 1^{er} janvier 2020 et conformément aux dispositions législatives contenues dans les lois « NOTRe », « Ferrand » et « Engagement et proximité », RLV exerce pleinement les compétences en matière de gestion de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales urbaines.

Durant toute l'année 2019, les élus et les techniciens de RLV mais également des communes et des différents syndicats intervenant sur ces secteurs d'activité, ont travaillé à la mise en œuvre de ces transferts de compétences en essayant de respecter autant que faire se peut les schémas existants, les historiques et les particularités.

Ainsi, comme le permettent les textes, les syndicats dits « à cheval » sur plusieurs EPCI perdurent. RLV prendra juridiquement la place des communes dans les différentes instances de ces entités. Pour mémoire, il s'agit des syndicats suivants :

- Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la plaine de Riom,
- Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la basse Limagne,
- Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Sioule et Morge
- Syndicat intercommunal d'assainissement de Morge et Chambaron,
- Syndicat intercommunal d'assainissement de la région est de Clermont-Ferrand,
- Syndicat intercommunal à vocation unique d'assainissement des bords de Sioule.

Les deux syndicats dont le périmètre est intégralement inclus dans le périmètre de RLV, Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (SIARR) et Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Riom (SAEPRR) sont dissous et leur activité reprise par l'agglomération. Cette disposition a été en partie remise en cause par la loi « engagement et proximité » du 27

² Pour rappel, le taux de Versement Transport (VT) était de 0,6% en 2019 pour le secteur ex Riom communauté et Sayat/St-Beauzire. De 0,2% pour les autres communes (Passage à 0,4% en 2020 et 0,6% en 2021).

décembre 2019 qui prévoit que ces syndicats « sont maintenus jusqu'à six mois suivant la prise de compétence ». En accord avec les présidents respectifs des deux syndicats concernés, la dissolution interviendra au 31 mars 2020.

Pour les communes qui exerçaient les compétences en régie directe (Chanat-la Mouteyre, Charbonnières-les-Varennnes, Chatel-Guyon, Pulvérières, Volvic, Malauzat, Saint-Bonnet-près-Riom), il a été décidé pour 2020, de conclure avec elles des conventions de gestion. Ainsi, ces communes continuent-elles d'assurer la partie « exploitation » des installations et des réseaux. Ces communes continuent également d'assurer la partie préparatoire à la facturation (relève des compteurs et établissement des rôles de facturation), ainsi que le suivi en proximité des relations avec les usagers.

La dette reprise par RLV au 1^{er} janvier 2020 s'élève à 15 239 577 Euros :

Budget « eau » : 4 133 558 Euros

Budget « assainissement » : 11 106 019 Euros

Concernant les investissements, ceux-ci sont intégralement repris pour les opérations en cours, ou portés pour les projets nouveaux, par RLV, selon une programmation élaborée en concertation avec les communes et les syndicats.

Pour 2020, le montant global des investissements prévus s'élève à :

	Eau	Assainissement
Etudes	183 500 €	499 405 €
Travaux	1 990 000 €	6 360 000 € dont 1,8 M€ en Eaux Pluviales Urbaines

Les budgets ont donc été construits en respectant ce schéma. Ils ont pour ambition de donner au territoire les moyens d'assumer, pour les premières années, ces nouvelles compétences avec efficacité et professionnalisme tout en contenant le prix de l'eau payé par les usagers.

Cette première année servira aussi à poser les fondations d'une vision à plus long terme de la gestion de la ressource en eau pour en appréhender les forts enjeux qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs.

Budget annexe « eau potable »

Section d'exploitation

Concernant la section « exploitation », le budget a été établi sur la base des écritures constatées antérieurement à l'échelle des communes et des syndicats.

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 3 089 385 Euros et permet de dégager un autofinancement de 711 265 Euros versé à la section d'investissement.

Au chapitre 011 « charges à caractère général », parmi les postes les plus importants, on trouve les achats d'eau effectués auprès de Clermont Auvergne Métropole pour la commune de Chanat-la-Mouteyre et auprès du syndicat de la Plaine de Riom pour l'ex-SAEPRR. Ces achats sont estimés à 57 000 Euros. On notera que 350 131 Euros sont également inscrits au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » au titre de la participation au SMUERR pour les communes de Châtel-Guyon, Volvic et l'ex-SAEPRR.

Sont également inscrits des crédits (85 000 €) pour les acquisitions de fournitures d'entretien et de petits équipements nécessaires au travail des équipes.

Le budget prévoit enfin 42 000 Euros pour le remboursement aux communes signataires des conventions de gestion, des frais généraux qu'elles engageront.

Les charges de personnel du chapitre 012 (486 165 €) sont réparties selon trois postes :

- Le personnel directement affecté au service pour 221 055 Euros (4,6 ETP),
- Le personnel mutualisé entre la régie et RLV (marchés, finances, ressources humaines, Système d'Information Géographique) pour 55 200 Euros (1,75 ETP),
- Le personnel des communes sous convention de gestion pour lequel RLV effectuera un remboursement du coût pour 209 910 Euros.

Le budget prévoit 150 000 Euros au titre des reversements de taxes à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. RLV devient effectivement pour partie, collectrice des taxes payées par les usagers mais dédiées à l'Agence de l'eau.

A ce stade, il est acquis que RLV reprendra sur le budget « eau potable », un encours de dette de l'ordre de 4 M€ dont 228 655 Euros de remboursement en capital en 2020.

120 000 Euros ont donc été inscrits pour honorer les charges financières de cette dette.

Pour la première année effective de la compétence, le budget prévoit une enveloppe de 100 000 Euros pour d'éventuelles dépenses imprévues.

En terme de recettes, l'essentiel de la somme portée au budget est couvert par le produit des redevances perçues des usagers (2 535 991 €), soit un montant sensiblement équivalent à celui perçu en 2019. Pour rappel, le choix des élus a été de maintenir en 2020 les tarifs appliqués en 2019, dans l'attente d'un diagnostic de l'état des réseaux et des installations qui déterminera la programmation des investissements à réaliser et leur mode de financement.

Section d'investissement

La construction budgétaire 2020 en terme d'investissements a été approchée en respectant à la fois les engagements et les attentes des communes et des syndicats. En effet, les opérations engagées seront bien évidemment poursuivies.

Les projets programmés pour être réalisés en 2020, en lien parfois avec d'autres opérateurs (Conseil départemental, GRDF, ENGIE, SIEG 63, opérateurs téléphoniques...) ou en compléments d'opérations de réfection de voiries ont été considérés comme prioritaires et seront engagés. Il s'agit de travaux ou d'études.

En accord avec les communes, 28 opérations figurent au budget 2020.

Le montant global budgété pour faire face aux travaux en cours ou prévus en 2020 s'élève à 1 990 000 €. Parmi les opérations, on notera les plus significatives :

- Requalification du cœur de ville à Chatel-Guyon (545 000 €),
- Réfection d'un captage à Chanat-la Mouteyre (50 000 €),
- Renouvellement d'un réseau à Marsat (56 000 €),
- Renouvellement de réseaux et reprise de branchements à Mozac (178 000 €),
- Renouvellement et renforcement de réseaux à Riom (558 000 €),
- Travaux de sécurisation et d'interconnexion pour l'ex-SAEPRR (160 000 €)

Par ailleurs, le budget prévoit 183 500 € au titre de l'étude patrimoniale à lancer sur la totalité du territoire où RLV est compétent en eau potable (9 communes).

RLV ayant des moyens limités en ce début d'année 2020 pour assurer la conduite de l'ensemble des travaux, il a été décidé de confier aux communes disposant de service technique le suivi de certaines opérations.

Le budget prévoit ainsi 18 000 € pour le remboursement aux communes signataires des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le budget prévoit également une somme de 25 000 € destinés à financer le rachat des actions de la SPL SEMERAP jusqu'à présent détenues par les communes. On notera qu'une somme équivalente est prévue au budget annexe « assainissement ».

Au regard de l'état de la dette transférée, le remboursement du capital de celle-ci est estimé à 228 655 € pour 2020. Cette somme ne tient pas compte de certains contrats souscrits par les communes en 2019, pour lesquels les remboursements ne débiteront qu'en 2021.

En terme de recettes, plusieurs éléments doivent être pris en compte. En effet, les modalités de financement des opérations transférées doivent tenir compte du transfert des excédents constatés dans les budgets annexes des communes et des syndicats à la clôture de l'exercice 2019.

Lors du conseil d'exploitation de la régie « eau et assainissement », la question a été évoquée et l'avis partagé par les membres tient au schéma suivant :

- Transfert à RLV de 50% des excédents d'exploitation constatés à la clôture de l'exercice 2019, dans l'attente de la réalisation du diagnostic des installations et des réseaux,
- Transfert à RLV de 50% des déficits d'exploitation constatés à la clôture de l'exercice 2019,
- Transfert de l'intégralité des excédents et des déficits d'investissement constatés à la clôture de l'exercice 2019.

Néanmoins, le transfert de ces excédents ne pourra intervenir qu'à l'approbation des comptes administratifs. Ils devront ensuite être versés au budget principal des communes avant transfert à RLV. Compte tenu du calendrier, la construction du budget présentée n'inclut pas ces excédents, ni les éventuels déficits.

Dans l'attente et pour permettre au service de l'eau de fonctionner et de régler les dépenses à venir, il avait été décidé d'accorder au budget annexe une avance remboursable du budget principal de RLV d'un montant de 1 M€.

A cette somme s'ajoutent le produit attendu des subventions de l'Agence de l'eau (345 000 €) et un emprunt de 550 000 €.

Au global, la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 3 257 550 €.

On notera également qu'au même titre que les excédents, le budget ne prévoit à ce stade aucune reprise des éventuels déficits qui seraient constatés dans les budgets des communes et/ou des syndicats.

Le projet de budget tel que présenté a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'exploitation des régies réuni le 5 février 2020.

Budget annexe « assainissement »

Contrairement à la partie « eau potable », le budget annexe « assainissement » se caractérise par son existence préalable au transfert de la compétence. En effet, RLV avait déjà un budget annexe « assainissement » hérité de la fusion et consacré à la zone d'activité économique du Biopôle à Saint-Beauzire.

Section d'exploitation

Le chapitre 011 « charges à caractère général » s'élève à 543 660 €uros parmi lesquels on trouve des dépenses obligatoires telles la participation versée à Clermont Auvergne Métropole pour la prise en charge des effluents de la commune de Sayat par la station d'épuration de Clermont-Ferrand (80 000 €), la redevance à l'Agence de l'eau pour les effluents traités par la station d'épuration de Riom (100 000 €) et une prestation versée à la SPL SEMERAP au titre de l'assainissement non collectif (20 000 €).

Les autres prévisions du chapitre concernent des dépenses de fonctionnement courant du service (fluides, locations mobilières et immobilières, assurances, frais divers...). On notera cependant une somme de 28 095 €uros prévue pour le remboursement aux communes signataires des conventions de gestion, des frais généraux qu'elles engageront, ainsi qu'une somme de 90 000 €uros pour le remboursement au Syndicat de Morge et Chambaron des frais d'exploitation du territoire des Grosliers à Chatel-Guyon

Comme pour le service de l'eau, les charges de personnel du chapitre 012 (685 830 €) sont réparties selon trois postes :

- Le personnel directement affecté au service pour 480 555 €uros (3,9),
- Le personnel mutualisé entre la régie et RLV (marchés, finances, ressources humaines, Système d'Information Géographique) pour 64 800 €uros (1,75),
- Le personnel des communes sous convention de gestion pour lequel RLV effectuera un remboursement du coût pour 140 475 €uros.

Le budget prévoit la somme de 50 000 € en reversement à l'Agence de l'eau, du montant des taxes prélevées auprès des usagers.

RLV reprendra sur le budget « assainissement », un encours de dette de l'ordre de 11 M€, dont 748 240 €uros de remboursement en capital en 2020.

340 700 €uros ont donc été inscrits pour honorer les charges financières de cette dette.

Pour la première année effective de la compétence, le budget prévoit une enveloppe de 100 000 €uros pour d'éventuelles dépenses imprévues.

En terme de recettes, l'essentiel de la somme portée au budget est couvert par le produit des redevances perçues des usagers (2 213 665 €), soit un montant sensiblement équivalent à celui perçu en 2019. Pour rappel, le choix des élus a été de maintenir en 2020 les tarifs appliqués en 2019, dans l'attente d'un diagnostic de l'état des réseaux et des installations qui déterminera la programmation des investissements à réaliser et leur mode de financement.

Au final, en intégrant le résultat positif reporté de l'exercice 2019 de 419 970 €uros, la section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 3 715 470 €uros. Cette construction permet en outre de dégager un autofinancement de 395 570 €uros versé à la section d'investissement.

Section d'investissement

Les opérations jugées prioritaires en matière d'investissement sont en premier lieu les opérations engagées qui seront poursuivies par RLV en 2020. Ce sont également les opérations qui figurent dans les schémas prévisionnels des communes et des syndicats. Ce sont enfin les opérations programmées en accord avec d'autres opérateurs (Conseil départemental, GRDF, ENGIE, SIEG 63, opérateurs téléphoniques...).

A ce stade une liste d'opération a été transmise aux communes avec un retour attendu pour le 31 janvier 2020. 47 opérations figureraient au budget 2020.

Ainsi, le budget prévoit-il 366 500 €uros au titre des études parmi lesquelles on trouve :

- Etude de zonage de Pessat-Villeneuve
- Etude diagnostique du système d'assainissement de Saint Laure,
- Etude diagnostique du système d'assainissement de Saint Beauzire
- Etude patrimoniale assainissement à l'échelle du territoire RLV (23 communes)

Le montant global budgété pour faire face aux travaux en cours ou prévus en 2020 s'élève à 6 360 000 €uros. Parmi les opérations, on notera les plus significatives :

- Création d'un réseau d'eaux usées à Charbonnières-les-Varennes (315 000 €),
- Extension de réseau à Chappes (70 000 €)
- Requalification du cœur de ville à Chatel-Guyon (336 000 €),
- Renouvellement d'un réseau à Chatel-Guyon (187 000 €),
- Travaux d'assainissement dans le cadre de la création d'une voirie communautaire à Ennezat (100 000 €),
- Renouvellement de réseau et reprises de branchements à Mozac (148 000 €),
- Création, renouvellement restructuration de réseaux à Riom (678 000 €),
- Renouvellement de réseau à Saint-Ignat (204 000 €),
- Travaux de mise en séparatif à Surat (80 000 €),

- Reprise de branchements à Volvic (110 000 €),
- Mise à niveau de la filière « boues » sur la station d'épuration de Riom (1,5 M€),
- Remplacement des automatismes sur la station d'épuration de Riom (92 000 €),

RLV ayant des moyens limités en ce début d'année 2020 pour assurer la conduite de l'ensemble des travaux, il a été décidé de confier aux communes disposant de service technique le suivi de certaines opérations en cours.

Le budget prévoit ainsi 17 500 Euros pour le remboursement aux communes signataires des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage.

En terme de recettes, comme pour l'eau plusieurs éléments doivent être pris en compte. En effet, les modalités de financement des opérations transférées doivent tenir compte du transfert des excédents constatés dans les budgets annexes des communes et des syndicats à la clôture de l'exercice 2019.

Lors du conseil d'exploitation de la régie « eau et assainissement », la question a été évoquée et l'avis partagé par les membres tient au schéma suivant :

- Transfert à RLV de 50% des excédents d'exploitation constatés à la clôture de l'exercice 2019, dans l'attente de la réalisation du diagnostic des installations et des réseaux,
- Transfert à RLV de 50% des déficits d'exploitation constatés à la clôture de l'exercice 2019,
- Transfert de l'intégralité des excédents et des déficits d'investissement constatés à la clôture de l'exercice 2019.

Néanmoins, le transfert de ces excédents ne pourra intervenir qu'à l'approbation des comptes administratifs. Ils devront ensuite être versés au budget principal des communes avant transfert à RLV. Compte tenu du calendrier, la construction du budget présentée n'inclut pas ces excédents, ni les éventuels déficits.

A la thématique « assainissement », vient s'adjoindre la comptabilisation des dépenses liées à la gestion des eaux pluviales urbaines pour lesquelles RLV est également compétente depuis le 1^{er} janvier 2020. Les textes ne précisant pas l'étendue de cette compétence, les élus communautaires en ont déterminé eux-mêmes les contours.

Ainsi, RLV est compétente pour les réseaux unitaires et leurs ouvrages associés (canalisation, regard, branchement, déversoir d'orage, bassin d'orage), les réseaux d'eau pluviale, les bassins de rétention d'eaux pluviales, les déshuileurs et débourbeurs.

Pour leur part, les communes restent compétentes pour les grilles avaloirs et les aco drains, les fossés et les busages.

Au global, 28 opérations portant sur les eaux pluviales urbaines sont inscrites au budget pour un montant total de plus de 1 800 000 Euros.

Le financement des opérations ayant trait à la gestion des eaux pluviales urbaines doit être porté au budget principal.

S'agissant des eaux pluviales urbaines, le schéma prévoit que les travaux qui seront réalisés en 2020 seront financés à 50% par RLV et à 50% par les communes par le biais d'un fonds de concours versé par ces dernières. Cette approche permet d'éviter à court terme l'évaluation des charges transférées qui s'impose dans la cadre d'un transfert de compétence, mais qui apparait technique compliquée à mettre en œuvre, les dépenses en matière d'eaux pluviales étant par définition très irrégulières dans les communes et de surcroit souvent englobées dans d'autres travaux (assainissement, voirie...).

Le budget principal de RLV prévoit donc une subvention au budget annexe « assainissement » d'environ 900 000 Euros dans l'attente de l'évaluation des charges transférées que devra établir la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). L'équivalent versé par les communes sous forme de fonds de concours figure donc au titre des recettes inscrites au budget 2020.

Les autres recettes sont constituées d'une avance remboursable du budget principal de 500 000 Euros, de subventions du Département ou de l'Agence de l'eau pour un montant estimé de 1 072 500 Euros et d'un recours à l'emprunt pour environ 2,7 M€.

En intégrant les restes à réaliser (61 940 Euros en dépenses et 81 890 Euros en recettes, la section d'investissement trouve son équilibre à hauteur de 8 250 780 Euros.

Le projet de budget tel que présenté a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'exploitation des régies réuni le 5 février 2020.